

Le Président**Direction des Relations aux Entreprises et aux Territoires**

Affaire suivie par : Hanane EL MASNAOUI-TAOUIL

Ligne directe : 04 90 14 87 26

Fax : 04 90 82 97 49

Courriel : helmasnaoui@vaucluse.cci.fr

Monsieur Ghislain ROUX
Maire
Hôtel de Ville
52 avenue du Docteur Tondut
84570 MALEMORT-DU-COMTAT

N/Réf. : HEM/BG-037-02/2017

Avignon, **16 FEV. 2017****Objet : Projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Malemort-du-Comtat**

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception du projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de votre commune. Les documents transmis sont complets.

Concernant le règlement de la zone UA, la CCI de Vaucluse vous demande de préciser la vocation de la zone identifiée comme le « centre historique composé d'habitations, de services et d'activités ». Par ailleurs, afin de préserver le tissu commercial et artisanal de votre cœur de ville, nous vous recommandons d'interdire le changement de destination (en apportant une limite dans le temps pour éviter un local vacant en front de rue) et d'inscrire le dispositif de protection des linéaires commerciaux.

Concernant la zone UE, des précisions pourraient être apportées dans le diagnostic sur le nombre d'entreprises et les services en présence.

Dans l'attente de la prise en compte de nos remarques, la CCI de Vaucluse émet un avis favorable sur la présente consultation.

Cet avis est émis sous condition suspensive de réitération par la plus prochaine Assemblée Générale de l'institution Consulaire dont un extrait certifié conforme de la délibération vous sera joint immédiatement à l'issue de la tenue de cette Assemblée Générale.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.

Bernard VERGIER